



## Ravalement de facade

-----  
Par Polux

Bonjour à toutes et tous,

Mon voisin dont la maison est mitoyenne a fait repeindre sa façade mais l'entrepreneur pour réaliser les travaux a échafauder sur mon toit qui vient d'être refait en ardoises.

Se sont deux résidences secondaires. Je n'ai aucunement été sollicité pour un éventuel l'accord, ce que j'aurais refusé.

Que puis-je faire pour faire constater qu'aucun dommage n'a été occasionné à mon habitation ?

Merci. Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Il aurait fallu refuser dès avant le montage...

Maintenant vous pouvez faire inspecter votre toiture par votre couvreur.

Et s'il y a des dégâts, les signaler par courrier RAR au voisin.

-----  
Par Polux

Bonjour et merci pour la réponse yapasdequoi.

Je suis dans l'Ariege (09) et ma RS est dans le Tarn (81).

Je n'ai pas été contacté par l'entreprise, par le nouveau propriétaire ou par un autre voisin, de la mise en ?uvre de ces travaux.

J'ai contacté le couvreur qui m'a refait la toiture mais il ne possède pas les clefs de ma maison pour vérification. Je vais les envoyer par courrier.

Encore merci pour la réponse ultra rapide.

Cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

C'est quand même bizarre que l'entreprise ait pu pénétrer chez vous sans rien demander mais que votre couvreur, lui, a besoin des clés ...

Et comment avez vous su que l'échaffaudage a été posé sur votre toit ?

-----  
Par Polux

Le mur de l'habitation voisine est mitoyen mais plus élevé que mon toit. L'entreprise est passée depuis la propriété voisine pour échafauder sur mon toit afin de repeindre, ou autre, la façade de la maison. Elle n'avait donc pas besoin des clefs. Par contre mon couvreur pour monter sur mon toit doit avoir les clefs pour pénétrer chez moi.

Cordialement.